

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT SIX**

**Le 26 février 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

**N°2026/N°043**

### **OBJET : CONVENTION 2026 AVEC L'ESPACE 2M**

Mme Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la Cohésion sociale, revient sur l'engagement de la collectivité dans un partenariat régulier avec l'Espace 2M, impliqué dans le suivi de plusieurs jeunes du territoire, âgés entre 16 et 25 ans, notamment sans emploi ni formation. Pour Charlieu Belmont communauté ce sont 240 jeunes suivis en 2025 (contre 216 jeunes suivis en 2024, 189 jeunes suivis en 2022, 192 jeunes suivis en 2021, 242 jeunes suivis en 2020 - 236 en 2019 puis 265 en 2018, 277 en 2017 et 321 en 2016) – tarif de 89 € par jeune (précédemment le tarif était de 85 € par jeunes il avait été stable depuis au moins 10 ans).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer la convention 2026 pour un montant de 21 360 € avec l'association Espace 2M,
- dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance  
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne  
Mme Mercédès CARRENO

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-043-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026  
Publication : 05/03/2026

